



Le Relevé 2026

Comptes pro et outils de gestion pour
indépendants, comparés ligne par ligne

Le tableau des six offres, tarifs relevés à la main

La fiche détaillée de chacune, sans classement

La méthode d'audit de vos frais, en trois étapes

Neuf questions à se poser avant de choisir

ÉDITION

Édition 2026, troisième trimestre

RELEVÉ DES TARIFS

Tarifs relevés en juillet 2026

COMPARATEUR

monreleve.fr

Mon Relevé

Document gratuit. Il contient des références à des partenaires rémunérés, signalées comme telles.

Ce que vous avez entre les mains

Ce document compare six offres destinées aux indépendants français : trois comptes de paiement avec outils de gestion intégrés, une offre hybride logiciel plus compte, et deux logiciels de gestion sans compte. Chaque tarif a été relevé à la main sur le site de l'éditeur concerné, en juillet 2026.

Il est court volontairement. Il n'y a pas de chapitre de motivation, pas de témoignage, pas de classement final. Un tableau, six fiches, une méthode d'audit en trois étapes, et une liste de questions à se poser. Vous devriez pouvoir en tirer quelque chose en vingt minutes.

Ce que ce document n'est pas

Ce n'est pas un conseil personnalisé. Nous ne connaissons ni votre statut, ni votre volume d'encaissements, ni votre situation fiscale, et rien de ce qui suit ne tient compte de votre cas particulier. Le choix reste le vôtre, et la grille tarifaire officielle de l'éditeur reste la seule référence contractuelle.

Ce n'est pas un classement sponsorisé. Aucune offre n'est désignée « meilleure ». L'ordre de présentation suit le prix d'entrée, du moins cher au plus cher, et rien d'autre.

Ce n'est pas un guide bancaire complet. Aucun produit de crédit, de découvert, de livret, de placement ou d'assurance n'est présenté ici, et ce n'est pas un oubli : notre périmètre éditorial se limite aux comptes de paiement à frais de service et aux logiciels de gestion. Une explication détaillée figure page suivante.

Ce que nous nous interdisons

Vous ne trouverez ici aucun chiffre que nous n'avons pas relevé nous-même sur une source publique de l'éditeur. Quand un ordre de grandeur nous manque, nous le disons au lieu de l'inventer. C'est le cas des grilles tarifaires des banques traditionnelles : elles varient trop d'un établissement et d'une convention à l'autre pour qu'une moyenne ait un sens. La méthode d'audit vous fait lire la vôtre, ce qui vaut mieux qu'une moyenne.

Les tarifs bougent. Plusieurs fois par an, parfois sans annonce. Considérez les chiffres de ce document comme une photographie datée de juillet 2026, à confirmer avant toute souscription.

Les trois familles

Les six offres retenues ne font pas le même métier. Les confondre est la première source d'erreur de choix.

Le compte de paiement avec gestion intégrée. Vous y recevez vos encaissements, vous payez avec une carte, et l'outil de facturation vient par-dessus. Qonto, Shine, Indy et Tiime entrent dans cette famille.

Le logiciel de gestion seul. Il ne détient pas votre argent. Il se branche en lecture sur le compte que vous avez déjà, produit vos factures, tient votre livre de recettes et prépare vos déclarations. Abby et Freebe entrent dans cette famille.

La combinaison. Un compte courant séparé, ouvert où vous voulez, plus un logiciel de gestion. C'est une option à part entière, souvent ignorée, et parfois la moins chère.

02

Comment nous avons sélectionné ces six offres

La méthode

Nous partons des offres réellement utilisées par les indépendants français. Pour chacune, nous ouvrons la page tarifaire de l'éditeur, nous relevons le prix d'entrée, ce qu'il inclut, ce qu'il n'inclut pas, et nous notons la date du relevé. Ce qui n'est pas écrit noir sur blanc sur le site de l'éditeur ne rentre pas dans le tableau.

Nous vérifions ensuite la nature juridique de chaque acteur : établissement de paiement agréé, éditeur de logiciel, ou banque. Cette distinction change ce que l'offre peut faire, et elle détermine notre périmètre.

Le périmètre, et pourquoi il est étroit

Mon Relevé compare des comptes de paiement à frais de service et des logiciels de gestion. Nous ne comparons pas de banques conventionnelles et nous ne présentons aucune offre dont le cœur intègre du crédit, du découvert, un solde rémunéré, un placement ou une assurance commerciale.

Ce périmètre est une règle éditoriale interne, assumée et stable. Conséquence directe que vous devez connaître : plusieurs offres populaires ne figurent pas ici, non parce qu'elles seraient mauvaises, mais parce qu'elles sortent de ce que nous couvrons. Si votre besoin porte sur un produit bancaire au sens large, ce document ne vous servira pas, et nous préférons vous le dire dès maintenant.

Ce que nous avons examiné puis écarté

Nous avons regardé plusieurs offres régulièrement citées et nous ne les avons pas retenues, pour des raisons documentées :

- Deux offres adossées à un grand groupe bancaire intégraient des assurances commerciales à l'abonnement, et leur fermeture a été annoncée en juillet 2026, migration des clients prévue d'ici janvier 2027. Une offre en cours de retrait n'a pas sa place dans un comparatif.
- Plusieurs acteurs européens bien connus proposent un compte rémunéré ou une épargne intégrée à l'offre professionnelle. Hors périmètre.
- Une offre conforme à notre périmètre s'adresse aux sociétés avec flottes de cartes, à un tarif d'entrée nettement supérieur. Hors cible pour un indépendant seul.

03

Tableau de synthèse

Tarifs d'entrée relevés en juillet 2026 sur les sites des éditeurs. Attention à la mention HT ou TTC : elle diffère d'un acteur à l'autre et change la comparaison.

OFFRE	PRIX D'ENTRÉE	COMPTE DE PAIEMENT	CARTE	DÉPÔT DE CAPITAL	GESTION ET COMPTA
Indy (Compte pro Indy)	0 €	Oui	Mastercard physique et virtuelle	Oui	Cœur du produit : livre des recettes, pilotage, déclarations via abonnement payant
Abby (Abby Basique)	0 €	Non	Non	Non	Cœur du produit : facturation, livre des recettes, déclarations Urssaf, synchronisation selon l'offre
Shine (Shine Basic)	7,90 € HT / mois	Oui	Mastercard Business	Oui	Facturation, pré-comptabilité, aide aux déclarations Urssaf
Qonto (Qonto Basic)	9 € HT / mois	Oui	Mastercard One	Oui	Pré-comptabilité : justificatifs, détection de TVA, exports comptables. Pas de déclarations
Freebe	15 € TTC / mois	Non	Non	Non	Facturation, livre des recettes et des achats, déclaration Urssaf automatisée
Tiime (Tiime Smart)	17,99 € HT / mois	Oui	Mastercard physique et virtuelle	Oui	Facturation illimitée, pré-comptabilité, outils pensés pour le travail avec un expert-comptable

Le même tableau, en coût annuel

Simple multiplication des tarifs ci-dessus. Ni remise commerciale, ni promotion d'ouverture, ni option payante ne sont prises en compte.

OFFRE	MENSUEL	SUR DOUZE MOIS	TARIF ANNUEL AVANCÉ PAR L'ÉDITEUR
Indy	0 €	0 €	Modules de déclarations payants, non inclus
Abby Basique	0 €	0 €	Offre Start à 9 € / mois, soit 7,20 € / mois en annuel
Shine Basic	7,90 € HT	94,80 € HT	Non relevé
Qonto Basic	9 € HT	108 € HT	Non relevé
Freebe	15 € TTC	180 € TTC	12,50 € / mois en annuel, soit 150 € / an. Essai de 30 jours
Tiime Smart	17,99 € HT	215,88 € HT	Non relevé

Deux avertissements. D'abord, un prix hors taxes n'est pas un prix payé : si vous n'êtes pas assujetti à la TVA, ajoutez-la mentalement avant de comparer avec une ligne TTC. Ensuite, ces montants ne couvrent que l'abonnement. Le coût réel se joue au-delà du forfait, et c'est l'objet de la méthode d'audit.

04

Les six offres, une par une

Présentées par prix d'entrée croissant. Aucune n'est recommandée, chacune est décrite.

Indy, 0 € par mois

Compte pro Indy. Compte sans abonnement, carte Mastercard physique et virtuelle, dépôt de capital possible. Le compte est gratuit et il n'y a pas de piège de formulation : c'est bien zéro euro par mois.

La logique du produit est celle de la comptabilité d'abord. Indy est un outil de comptabilité qui a ajouté un compte, pas l'inverse. Le livre des recettes et le pilotage sont là, mais les modules de déclarations relèvent d'un abonnement payant. Autrement dit, le compte gratuit est la porte d'entrée, et le revenu de l'éditeur se fait sur les fonctions comptables avancées.

Ce que ça implique pour vous. Si votre premier besoin est la comptabilité et les déclarations, chiffrez l'abonnement correspondant avant de vous décider : c'est lui, et non le compte, qui déterminera votre coût annuel. Si votre besoin est un compte dédié simple, la gratuité est réelle.

Public visé par l'éditeur : indépendants, professions libérales, micro-entrepreneurs.

Abby, 0 € par mois

Abby Basique. Logiciel de gestion seul. Pas de compte de paiement, pas de carte, pas de dépôt de capital. Il se branche sur le compte que vous avez déjà plutôt que de le remplacer.

L'offre gratuite couvre la facturation et le livre des recettes. Les déclarations Urssaf apparaissent à partir de l'offre Start, affichée à 9 euros par mois, ou 7,20 euros par mois en facturation annuelle. La synchronisation bancaire dépend également de l'offre souscrite.

Un point à connaître. Abby est une plateforme agréée pour la facturation électronique. C'est un détail administratif aujourd'hui, cela devient concret avec les échéances de septembre 2026. Si vous facturez des entreprises, vérifiez où en est votre outil actuel sur ce sujet, quel qu'il soit.

Public visé par l'éditeur : micro-entrepreneurs et indépendants.

Shine, 7,90 € HT par mois

Shine Basic. Compte de paiement avec carte Mastercard Business, dépôt de capital possible. Facturation intégrée, pré-comptabilité, aide aux déclarations Urssaf.

Le positionnement mis en avant par l'éditeur est celui de l'accompagnement administratif : interface simple, assistance sur les démarches. C'est l'offre d'entrée d'une gamme, et les plans supérieurs incluent davantage d'opérations.

Le point à vérifier avant d'ouvrir. Le volume d'opérations inclus dans l'offre d'entrée. Nous ne le publions pas ici parce qu'il évolue et que nous ne voulons pas propager un quota périmé. Ouvrez la page tarifaire, notez le nombre d'opérations incluses et le coût unitaire au-delà, puis confrontez ces deux chiffres à votre volume réel du mois dernier. C'est un calcul de deux minutes qui change souvent la conclusion.

Public visé par l'éditeur : micro-entrepreneurs et petites sociétés.

Qonto, 9 € HT par mois

Qonto Basic. Compte de paiement avec carte Mastercard One, dépôt de capital possible. Pré-comptabilité soignée : justificatifs attachés aux transactions, détection de TVA, exports comptables. Pas de déclarations fiscales ou sociales.

Qonto vise plus large que les indépendants seuls : TPE, PME, sociétés avec plusieurs utilisateurs. C'est ce qui explique la qualité de la pré-comptabilité et des exports, et c'est aussi ce qui explique que la gamme monte vite en prix dès qu'apparaissent des besoins d'équipe.

Ce que ça implique pour vous. Pour un micro-entrepreneur seul, une partie des fonctions restera probablement inutilisée : vous payez pour une architecture pensée pour plus gros que vous. Pour une structure qui grandit ou qui envisage un passage en société, c'est souvent l'inverse qui se produit et l'offre prend son sens.

Public visé par l'éditeur : indépendants, TPE et PME, y compris sociétés.

Freebe, 15 € TTC par mois

Freebe. Logiciel de gestion seul, prix unique, toutes fonctionnalités incluses. Pas de compte de paiement : synchronisation en lecture avec plus de 450 banques. Il vous faut donc déjà un compte quelque part.

Tarif de 15 euros TTC par mois, ou 12,50 euros par mois en facturation annuelle, soit 150 euros par an. Essai de 30 jours annoncé par l'éditeur. À noter : c'est le seul tarif de ce comparatif affiché toutes taxes comprises, ce qui le rend directement comparable à ce que vous paierez réellement, sans conversion.

Le produit est pensé pour le freelance seul : facturation, livre des recettes et des achats, déclaration Urssaf automatisée, mise de côté des cotisations au fil des encaissements.

Ce que ça implique pour vous. Le prix unique supprime la question du bon palier, mais il n'existe pas de version gratuite : le coût est immédiat, quel que soit votre volume d'activité. Sur une activité très faible ou très irrégulière, un forfait fixe se compare mal à une offre gratuite.

Public visé par l'éditeur : freelances en micro-entreprise d'abord, autres statuts acceptés (EI, SASU, EURL).

Tiime, 17,99 € HT par mois

Tiime Smart. Compte de paiement avec carte Mastercard physique et virtuelle, dépôt de capital possible. Facturation illimitée, pré-comptabilité, outils conçus pour le travail avec un expert-comptable.

La structure de gamme mérite d'être comprise avant de comparer les prix. L'offre Free, à zéro euro, couvre la facturation illimitée mais ne comprend pas de compte. Le premier palier incluant le compte pro est Smart, à 17,99 euros hors taxes par mois. Comparer les 17,99 euros de Tiime aux 9 euros de Qonto sans le préciser serait malhonnête : ce sont deux périmètres différents.

Tiime est un logiciel de gestion avant d'être un compte, et son compte de paiement fonctionne sans découvert ni solde rémunéré.

Ce que ça implique pour vous. L'offre prend tout son sens si vous travaillez déjà avec un expert-comptable équipé Tiime, la collaboration étant le cœur du produit. Sinon, vous payez le palier le plus élevé du comparatif pour des fonctions dont vous n'exploitez qu'une partie. Et si votre besoin se limite à facturer, l'offre Free existe et coûte zéro euro.

Auditer vos frais actuels, en trois étapes

Cette méthode ne demande ni tableur ni compétence comptable. Il vous faut vos trois derniers relevés de compte, la grille tarifaire de votre établissement, et environ trente minutes. Elle vaut pour un compte pro comme pour un compte courant utilisé pour l'activité.

Étape 1 : établir le coût fixe

Ouvrez vos trois derniers relevés et cherchez tout ce qui est prélevé par l'établissement lui-même, pas par vos fournisseurs. Ces lignes portent des libellés très variables selon les banques : abonnement, cotisation, forfait, frais de tenue de compte, cotisation carte. Elles peuvent être mensuelles, trimestrielles ou annuelles, et une ligne annuelle passe facilement inaperçue sur trois mois de relevés. Si un poste vous semble manquant, vérifiez sur douze mois.

Notez chaque ligne et sa périodicité, puis ramenez tout à un montant annuel. Vous obtenez votre socle : ce que vous payez même si vous ne faites strictement rien de votre compte.

Ce socle est le seul chiffre directement comparable aux tarifs du tableau de synthèse. Comparez ce qui est comparable : un abonnement annuel face à un abonnement annuel.

Étape 2 : trouver le coût variable

C'est l'étape que presque personne ne fait, et c'est celle qui produit les surprises. Sur les mêmes relevés, cherchez maintenant les lignes qui varient d'un mois à l'autre. Cinq familles reviennent :

Les commissions assises sur les mouvements. Un pourcentage prélevé sur les sommes qui sortent du compte, indépendamment du nombre d'opérations. La ligne porte souvent le mot « commission » et un intitulé faisant référence au mouvement ou au débit. Elle est absente de la plupart des offres à forfait fixe, présente dans un certain nombre de conventions traditionnelles. Si vous la trouvez, notez le taux exact indiqué dans votre grille tarifaire, pas une estimation.

Les opérations au-delà du forfait. Virements émis en trop, prélèvements, retraits hors réseau, cartes supplémentaires. Chacune coûte peu, et c'est précisément le problème : ces lignes ne déclenchent jamais d'alerte mentale et s'accumulent en silence.

Les commissions de change. Un pourcentage sur chaque paiement ou encaissement en devise étrangère. Si vous achetez des abonnements logiciels facturés en dollars, cette ligne existe chez vous.

Les frais d'encaissement. Commissions sur les paiements reçus par carte ou par terminal, le cas échéant.

Les frais d'incident. Rejets, dépassements, oppositions. Rares chez certains, structurels chez d'autres.

Additionnez le coût variable des trois mois, divisez par trois, multipliez par douze. Ajoutez au socle de l'étape 1. Vous tenez votre coût annuel réel.

Étape 3 : simuler avant de basculer

Vous avez maintenant un chiffre, ce qui vous place déjà devant la majorité des indépendants. Reste à savoir ce que ce même usage coûterait ailleurs, et la réponse n'est pas le prix affiché.

Comptez d'abord vos opérations d'un mois normal : virements émis, prélèvements, retraits, paiements en devise. Prenez un mois représentatif, ni votre mois le plus calme ni votre mois de pointe.

Reprenez ensuite la grille tarifaire de l'offre qui vous intéresse et posez le calcul en trois lignes : l'abonnement annuel, plus le coût des opérations dépassant le quota inclus, plus les options que vous utiliserez réellement. Le total ainsi obtenu est le seul chiffre à comparer à celui de l'étape 2.

Enfin, deux coûts que personne ne chiffre et qui existent pourtant. Le coût de migration : rediriger vos encaissements, mettre à jour vos coordonnées bancaires chez vos clients, récupérer votre historique. Comptez plusieurs heures de votre temps. Et le coût des doublons : si vous payez déjà un logiciel de facturation, une offre qui l'intègre peut vous permettre de résilier l'autre, et une offre qui ne l'intègre pas vous laisse les deux abonnements.

Trois erreurs classiques à ce stade

Comparer un prix hors taxes à un prix toutes taxes comprises. Le tableau de synthèse mélange les deux mentions parce que les éditeurs les affichent ainsi. Ramenez tout à la même base avant de conclure.

Comparer un compte à un logiciel. Une offre à zéro euro sans compte de paiement et une offre à 9 euros avec compte et carte ne rendent pas le même service. L'écart de prix ne mesure rien tant que le périmètre n'est pas aligné.

Décider sur le prix d'appel. Deux offres séparées par deux euros d'abonnement peuvent être séparées par cent euros de coût annuel réel, dans un sens comme dans l'autre, selon le quota d'opérations et le coût du hors forfait.

Neuf questions à se poser avant de choisir

Ces questions n'ont pas de bonne réponse universelle. Elles servent à faire émerger la vôtre, et surtout à repérer les cas où le choix est en réalité déjà fait par vos contraintes.

1. Ai-je besoin d'un compte, d'un logiciel, ou des deux ? C'est la question qui élimine le plus d'options d'un coup. Si vous avez déjà un compte dédié qui vous convient, deux des six offres de ce document suffisent à couvrir votre besoin, et vous n'avez aucune raison de changer de compte.

2. La loi m'impose-t-elle quelque chose ? Un micro-entrepreneur doit disposer d'un compte dédié à son activité dès lors que son chiffre d'affaires dépasse 10 000 euros deux années civiles consécutives. Dédier, ce qui n'est pas synonyme de professionnel au sens commercial. Un second compte courant peut satisfaire cette obligation. Attention toutefois : beaucoup de conditions générales de banques interdisent l'usage professionnel d'un compte de particulier, et un compte fermé pour ce motif l'est contractuellement. Lisez la convention avant de compter dessus.

3. Combien d'opérations est-ce que je fais vraiment par mois ? Comptez-les sur un mois normal, ne les estimez pas. C'est ce nombre, confronté au quota inclus, qui détermine votre coût réel.

4. Qu'est-ce qui me coûte le plus cher aujourd'hui : les frais ou le temps ? Si vous passez plusieurs heures par mois sur la facturation et le suivi des cotisations, un écart d'abonnement de quelques euros pèse peu face à ce que vous coûte ce temps. Si votre administratif tient en dix minutes, l'inverse est vrai.

5. Est-ce que je travaille avec un expert-comptable ? Si oui, demandez-lui avec quels outils il travaille avant de choisir. Un logiciel qu'il maîtrise vous fera gagner plus qu'une interface que vous trouvez jolie. Si non, regardez ce que l'offre couvre réellement en matière de déclarations : la pré-comptabilité et la déclaration sont deux choses différentes, et plusieurs offres de ce comparatif s'arrêtent à la première.

6. Vais-je changer de statut dans les deux ans ? Un passage en société implique un dépôt de capital et une bascule d'outils. Deux des six offres de ce document ne proposent pas de dépôt de capital, parce qu'elles n'ont pas de compte. Le vérifier maintenant évite une migration au pire moment.

7. Est-ce que j'encaisse ou je paie en devises ? Un seul abonnement logiciel facturé en dollars suffit à faire apparaître des commissions de change sur votre relevé. Si c'est votre cas, cette ligne doit entrer dans la comparaison au même titre que l'abonnement.

8. Ai-je vérifié la facturation électronique ? Les échéances de septembre 2026 concernent la facturation entre entreprises. Si vous facturez des professionnels, vérifiez ce que votre outil actuel ou envisagé prévoit sur ce point. Une des offres de ce comparatif est une plateforme agréée, les autres ont chacune leur propre calendrier, à vérifier auprès de l'éditeur.

9. Qu'est-ce que je fais si l'offre disparaît ? Ce n'est pas une question théorique sur ce marché : deux offres adossées à un grand groupe bancaire ont vu leur fermeture annoncée en juillet 2026. Regardez ce que vaut l'export de vos données et de votre historique avant d'entrer, pas au moment de sortir.

07

Quelques repères de calendrier

Ces repères sont volontairement génériques. Les dates et les seuils exacts dépendent de votre statut, de votre régime et de votre périodicité déclarative, et ils ont changé plusieurs fois ces dernières années. Vérifiez systématiquement le calendrier applicable à votre situation sur les sites officiels : urssaf.fr, impots.gouv.fr, service-public.fr.

Les déclarations de chiffre d'affaires. Mensuelles ou trimestrielles selon l'option retenue à la création, et modifiables une fois par an dans les conditions prévues par l'Urssaf. Une déclaration à zéro reste obligatoire même en l'absence d'encaissement.

Les seuils de TVA. La franchise en base a fait l'objet de plusieurs modifications législatives et de plusieurs reports depuis 2025. Nous ne publions volontairement aucun montant ici, parce qu'un seuil erroné dans un document daté est plus dangereux qu'une absence de chiffre. Le montant en vigueur figure sur impots.gouv.fr, et c'est la seule source à considérer.

La cotisation foncière des entreprises. Elle arrive en fin d'année civile et surprend surtout la deuxième année d'activité, la première étant généralement exonérée. Elle ne fait l'objet d'aucun avis papier : c'est à vous d'aller la chercher dans votre espace professionnel.

La conservation des justificatifs. Les durées légales varient selon la nature de la pièce, et se comptent en années. Les outils de gestion qui attachent le justificatif à la transaction ont ici un intérêt pratique évident, à condition que l'export reste possible si vous quittez l'outil.

Le point annuel sur ses frais bancaires. Il n'a rien d'obligatoire, mais un récapitulatif annuel des frais est généralement mis à disposition par les établissements en début d'année. C'est le meilleur moment pour reprendre la méthode d'audit en trois étapes, avec un document unique au lieu de douze relevés.

Où trouver les données à jour

Ce document est daté. Le comparateur en ligne ne l'est pas de la même manière : il est mis à jour à mesure que nous relevons les changements de grille tarifaire.

monreleve.fr rassemble le tableau comparatif, les fiches détaillées par offre et les guides. En cas d'écart entre ce PDF et le site, c'est le site qui reflète le relevé le plus récent. Et en cas d'écart entre le site et la grille tarifaire officielle de l'éditeur, c'est cette dernière qui fait foi : elle seule vous engage contractuellement.

Une nouvelle édition de ce document paraît chaque trimestre. Les abonnés à la lettre Mon Relevé la reçoivent automatiquement, avec le détail de ce qui a changé.

Mentions

Divulgence d'affiliation

Mon Relevé est un site de comparaison financé par l'affiliation. Certains liens présents sur monreleve.fr sont des liens partenaires : si vous ouvrez un compte ou souscrivez un abonnement après avoir cliqué sur l'un d'eux, Mon Relevé perçoit une commission de l'éditeur concerné. Vous ne payez aucun surcoût, et le tarif que vous obtenez est identique à celui d'un accès direct.

Cette rémunération n'influence ni la sélection des offres, ni les données publiées, ni l'ordre de présentation. Les six offres de ce document ont été retenues sur la base du périmètre éditorial exposé plus haut, avant toute considération commerciale, et l'ordre de présentation suit le prix d'entrée. Certaines des offres citées ici ne sont à ce jour associées à aucun programme d'affiliation actif de notre côté, et elles figurent malgré tout dans le comparatif.

Sur le site, chaque lien rémunéré porte la mention « lien partenaire » à proximité immédiate, conformément à la loi n° 2023-451 du 9 juin 2023 encadrant l'influence commerciale.

Absence de conseil

Mon Relevé publie une information comparative générale. Ce document ne constitue ni un conseil financier, ni un conseil juridique, ni un conseil fiscal, ni une recommandation personnalisée d'ouverture de compte ou de souscription. Il ne tient compte d'aucune situation individuelle.

Mon Relevé n'est pas intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, n'exerce aucune activité de courtage et ne perçoit aucune rémunération de votre part. Pour une analyse de votre situation propre, adressez-vous à un professionnel qualifié, expert-comptable ou conseil réglementé selon la nature de votre question.

Exactitude et date

Tarifs et caractéristiques relevés en juillet 2026 sur les sites des éditeurs concernés. Les grilles tarifaires évoluent plusieurs fois par an et peuvent changer sans préavis. Vérifiez systématiquement les conditions en vigueur auprès de l'éditeur avant toute souscription. Mon Relevé apporte le plus grand soin à la vérification des données publiées, sans pouvoir garantir leur exhaustivité ni leur exactitude permanente, et ne saurait être tenu responsable d'une décision prise sur leur seule base.

Les marques et noms de produits cités appartiennent à leurs titulaires respectifs. Leur mention n'implique aucun partenariat éditorial ni aucune validation du contenu de ce document par les éditeurs concernés.

Vos données

Vous recevez ce document parce que vous avez communiqué votre adresse électronique sur monreleve.fr. Elle sert à vous livrer ce document et à vous envoyer la lettre Mon Relevé, à raison d'un à deux envois par mois. Elle n'est ni vendue ni cédée à des tiers. Vous pouvez vous désinscrire en un clic depuis le lien présent en bas de chaque email, et exercer vos droits d'accès, de rectification et d'effacement selon les modalités décrites dans la politique de confidentialité publiée sur monreleve.fr.

Reproduction

Document gratuit, librement transmissible dans son intégralité et sans modification. Toute reprise partielle des tableaux doit mentionner la source et la date de relevé.